

## Activités inadmissibles

Le ministère de l'Éducation, dans la note Politique/Programmes no 124B datée du 27 avril 1999, énonce les activités qui ne peuvent être choisies comme activités de participation au sein de la communauté et qui sont considérées comme des activités non admissibles. Une activité inadmissible consiste en une activité qui:

- est une exigence par l'enseignement dans une classe ou dans un cours dans lequel l'élève s'est inscrit (par exemple, la portion d'un cours d'éducation coopérative, l'observation en situation de travail, l'expérience de travail);
- a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire. Une activité qui a lieu pendant les pauses-déjeuner de l'élèves ou les périodes libres est cependant autorisée;
- a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève est âgé de moins de 16 ans;
- a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans;
- se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné par un adulte;
- serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail;
- exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale;
- exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux;
- est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux du ménage, ou est reliée à ses loisirs;
- est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les jeunes contrevenants, programmes de probation).

### TORONTO CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD

Director of Education – Bruce Rodrigues

Associate Director of Education – Angela Gauthier

Superintendent of Student Success – Patrick Keyes

Superintendent of Curriculum and Accountability – Josie DiGiovanni

### TRUSTEES 2012-2013

- |                             |                       |                    |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| 1. Peter Jakovic            | 6. Frank D'Amico      | 11. Angela Kennedy |
| 2. Ann Andrachuk, Chair     | 7. John Del Grande    | 12. Nancy Crawford |
| 3. Sal Piccininni, V.-Chair | 8. Tobias Verga       | Andrew Walker      |
| 4. Patrizia Bottoni         | 9. Jo-Ann Davis,      | Student Trustee    |
| 5. Maria Rizzo              | 10. Barbara Poplawski |                    |



### LE COMPTE-À-REBOURS A COMMENCÉ

Saviez-vous que les élèves doivent avoir complété 40 heures de service communautaire afin d'obtenir leur diplôme?

### GUIDE À L'INTENTION DES PARENTS



FRENCH

---

## Renseignements généraux et objectifs

---

Comme il est prescrit dans *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9e à la 12e année : Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario* (ESO), publié en 1999, tous les élèves qui commencent leurs études secondaires pendant ou après l'année scolaire 1999-2000 doivent effectuer un minimum de 40 heures de service communautaire pour obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Nous avons pour vision des élèves qui ont été formés dans la foi catholique, qui cherchent à atteindre l'excellence académique, qui montrent une perspective d'ensemble et une responsabilité envers la communauté.

---

## Directives

---

- À partir de juillet 2011, un élève peut commencer à remplir cette condition dès l'été précédent son entrée en 9e année.
  - Les activités ne doivent pas faire parties d'un cours à crédit.
  - Les activités ne doivent pas être rémunérées.
  - Du «bénévolat» n'est pas nécessairement du «service communautaire».
  - Les élèves ne peuvent pas faire du bénévolat à un endroit à but lucratif en travaillant «gratuitement».
  - Les élèves doivent soumettre des preuves des activités complétées, une fois qu'ils ou elles ont terminé.
- 

## Par où commencer?

---

- Voici quelques suggestions: regardez avec votre adolescent ou adolescente la liste des activités admissibles et inadmissibles disponible dans cette brochure et trouvez ce qui pourrait l'intéresser.
  - Consultez le [www.40hours.ca](http://www.40hours.ca) et [www.volunteertoronto.ca](http://www.volunteertoronto.ca) pour des opportunités disponibles dans le Grand Toronto.
  - Consultez d'autres ressources. Le livret *Student Community Involvement* disponible à [www.tcdsb.org](http://www.tcdsb.org) > Students > Community Involvement > Community Involvement Information > Community Involvement Activity Form est un bon début.
  - Les élèves ou parents peuvent imprimer des formulaires d'activité supplémentaires au besoin. Nous encourageons les élèves à faire une photocopie du formulaire avant de le soumettre à l'école.
  - «Les élèves doivent soumettre des rapports d'activités à jour au fur et à mesure que ces dernières sont terminées.»
- 

**Il est fortement recommandé à tous les élèves de commencer leurs 40 heures de service communautaire dès que possible.**

---

## Activités admissibles

---

La liste ci-dessous donne des exemples d'activités de participation au sein de la communauté qui, si elles demeurent dans l'optique des directives applicables et des normes d'éthique, sont considérées comme acceptables pour la sélection:

- La levée de fonds: elle comprend démarcher et aider lors d'événements organisés par l'organisme pour le bénéfice de la communauté, comme des marchetons, des jeux de célébrité, des soirées gala, des bazars, etc.
- Des sports ou des jeux récréatifs comprennent le coaching et aider à organiser des tournois, des événements sportifs, des réunions d'athlétisme et des jeux d'été ou faire du bénévolat en tant que camarade de jeu ou aide de piscine
- Des événements communautaires comprennent aider à organiser des carnivals d'hiver, des parades et des fêtes foraines
- Des projets communautaires comprennent la participation à des collectes de nourriture organisées ou des services de soutien pour des groupes communautaires
- Des projets environnementaux comprennent la participation au nettoyage dans la communauté, la plantation de fleurs ou d'arbres, le recyclage et l'embellissement en général de projets et d'activités
- Du travail de bénévolat avec les personnes âgées comprend aider dans une résidence pour personnes âgées comme par exemple, servir des collations, aider lors d'activité, «portering» ou participer à des programmes de visites ou de lecture
- Le travail de comité comprend la participation à des conseils consultatifs, à des associations de quartier et de région
- Des activités religieuses comprennent la participation comme bénévole lors des classes de catéchisme, lors de programmes pour la liturgie des enfants et lors d'événements spéciaux
- Des programmes destinés aux jeunes comprennent de l'aide bénévole lors de leur mise en œuvre des programmes comme celui des Scouts, des Guides, des activités de centres récréatifs, des programmes de petits-déjeûners, des programmes durant la semaine de relâche en mars, des Leaders en devenir, des activités d'été aux structures de jeux et des camps
- Le travail de bureau comprend une activité de bénévolat à la réception, du travail informatique et du publi-postage pour des individus ou des groupes sans but lucratif ou pour bénéficier à l'ensemble de la communauté
- Le travail avec des animaux comprend une implication bénévole qui consiste à prendre soin des animaux ou d'apporter une aide de manière bénévole au zoo de proximité ou dans une ferme-zoo pour enfant.
- Le domaine des arts et la culture inclue l'aide bénévole dans une galerie, lors d'une production de spectacles sur scène ou de programme, ou encore de programme organisé dans une bibliothèque communautaire
- Des activités pour individus comprennent toute activité bénévole avec pour but d'aider quelqu'un à faire du magasinage, du tutorat, du déneigement léger (sans utilisation d'une souffleuse à neige), du ménage, à écrire des lettres ou à retranscrire. Elles comprennent aussi les visites à l'hôpital, une participation bénévole pour des soins chroniques ou un service comme ami-lecteur bénévole
- Le service communautaire scolaire peut comprendre des services au sein de la communauté scolaire qui bénéficient aux autres et qui ont lieu en dehors des heures régulières de classe.